

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DU CONSEIL
DES MINISTRES

DECRET DU PREMIER MINISTRE

ANNEE 1960 - 1 - N° 248 /PCM/SGCM.

Décret portant nomination
du Directeur des Affaires
Etrangères.-

E PREMIER MINISTRE,

CONSEIL DES MINISTRES
SECRETARIAT GENERAL
Septembre 1960
N° 111 PCM

- VU la Constitution de la République du Dahomey,
- VU la Loi N° 59-16 du 4 Juillet 1959 fixant la liste des emplois supérieurs de la République,
- VU le Décret N° 247 /PCM/SGCM. du 7 Septembre 1960 abrogeant l'article 3 du Décret N° 109/PCM du 6 Août 1959 fixant les attributions des Membres du Gouvernement,

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU ;

DECRET :

ARTICLE 1er - M. Désiré VIEYRA, ancien élève de l'Institut des Hautes Etudes Administratives d'Outre-Mer, précédemment Commandant de Cercle d'Allada, est mis à la disposition du Premier Ministre en qualité de Directeur des Affaires Etrangères.

ARTICLE 2 - Le présent Décret qui prendra effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

PORTO-NOVO, le 7 SEPTEMBRE 1960

AMPLIATIONS :

| | |
|------------------------|----|
| P.C.M. | 15 |
| Tous Ministres | 14 |
| S.G.C.M. | 3 |
| Assemblée Législative | 2 |
| Contrôle Financier . . | 1 |
| Trésor | 1 |
| J.O.R.D. | 1 |

H. Maga

H. MAGA

VU
LE MINISTRE DES FINANCES

F. Aplogan

F. APLOGAN